

Communiqué de presse

Nouveaux « Casse-têtes » chinois : **La réouverture des écoles.**

A la demande du gouvernement, l'Education Nationale a fait parvenir aux communes, le dimanche 3 mai, un protocole de 56 pages contenant les règles sécuritaires, extrêmement drastiques, à mettre en place en quelques jours.

Les élus actuellement en place, entourés des agents responsables du service, ont étudié de long en large ce protocole afin de recenser le nombre d'agents nécessaire et établi les éventuels plannings pour faire face à cette demande.

Lors des différents conseils d'école, le constat a été fait que la continuité de l'enseignement fourni pendant la période de confinement a été efficace et apprécié. Les enseignants ont mis en avant leur appréhension à recevoir les enfants dans les conditions proposées. Ils déplorent que leur fonction se transforme en « pédagogie des gestes barrières » et non plus à l'apprentissage du savoir et du vivre ensemble complètement dénaturé par ces règles qui exigent éloignement, surveillance constante et mise en garde.

De nombreuses consultations ont été faites auprès des personnes concernées par le sujet, agents des écoles, élus de la nouvelle équipe, maires des communes dont les enfants sont à l'école des Vans. Il en est ressorti l'impossibilité d'ouvrir les écoles à la date prévue en respectant les consignes sanitaires et sécuritaires exigées.

Néanmoins, bien que non convaincus de l'intérêt d'une ouverture dans des conditions qui ressemblent plus à de la garderie, les élus des Vans, en accord avec les maires de Chambonas, St Pierre St Jean et Malons et Elze ont décidé de répondre aux autorités éducatives et gouvernementales dans les conditions suivantes :

- Ouverture au plus tôt le 25 mai afin de mettre en place la logistique nécessaire.
- Pas de réouverture du bâtiment de l'école maternelle
- Ouverture, de façon progressive, de 4 salles de classe dans l'école élémentaire.
- Restauration scolaire fournie et servie dans les classes en table individuelle.
- Garderie avec un nombre limité d'enfants.

L'accueil des enfants et l'organisation des classes seront communiqués ultérieurement.

Le Maire, l'ensemble des élus et les agents communaux, respectueux de leur mission auprès de la population, s'engagent à faire le maximum pour satisfaire aux besoins de chacun.

Ils resteront vigilants aux changements potentiels de la situation afin de réajuster si nécessaire ces nouvelles dispositions pour assurer un service public de proximité de qualité avec les moyens dont ils disposent.

Jean-Paul Manificier Maire

Myriam Dey Adjointe à l'éducation.